

De: Mairie Malansac
Envoyé: jeudi 7 juin 2018 12:10
À: Francoise Gautier
Objet: TR: Enquête publique Parc éolien
Pièces jointes: éol'yeu EP Géranium 8 05 18.jpg

De : christian collas [mailto:christian.collas85@gmail.com]

Envoyé : jeudi 7 juin 2018 11:48

À : Mairie Malansac

Objet : Enquête publique Parc éolien

Madame la Commissaire enquêteur je ne suis pas opposé aux énergies nouvelles ou énergies vertes mais Retraité j'ai beaucoup de temps libre pour visiter notre belle France... Mais depuis que j'ai découvert les parcs éoliens dans le triangle Derval, Nozay, Châteaubriant qui me rendaient malade et que j'ai fui pour me réfugier en Vendée (erreur) ... je suis sensible aux infrasons et comme l'a écrit votre collègue de Noirmoutier-Yeu j'ai un Qi inférieur au Géranium... Si l'éolien était la solution c'est bien au lendemain de Tchernobyl que les écolos auraient imposé cette énergie du vent aléatoire que nos anciens ont abandonné pour moudre leurs farines... Toujours en Vendée l'éolienne de Bouin mise à terre par Carmen qui a pollué les terres avec les éclats de résines et huiles = il est donc impératif d'appliquer la formule européenne (sauf en France) Distance sécuritaire entre les éoliennes et les habitations = Hauteur de la Machine x 10 = 180 m x 10 = 1800 mètres... applicable aussi pour les voies publiques, à Bouin l'éolienne aurait pu s'écraser sur la route, sur un usager ou un car scolaire... Il suffit d'aller voir la production éolienne en direct sur le site officiel <https://www.rte-france.com/fr/eco2mix/eco2mix-mix-energetique> Absences de vent ou vents trop forts qui imposent des Centrales thermiques pour pallier à cette production ridicule... Il y aurait tant à dire sur cette fausse solution qu'est l'éolien, faune, flore, effets stroboscopiques, bruits, vibrations, patrimoine... Donc j'établis une carte des lieux où il y a des Concentrations éoliennes afin de les éviter, et j'aimerais pouvoir continuer à profiter de votre région...

Je suis opposant et dit NON à ce Parc éolien

Bonne Fin d'Enquête

* Rapa Nui parce que je suis amoureux de l'île de Pâques entourée par nos plastiques (7ème Continent) encore une erreur humaine...

--

Christian COLLAS



170

Ouest-France
Mardi 8 mai 2018

Pays de la Loire

<https://www.registre-dematerialise.fr/633/observations>

Projet éolien : l'e-mail qui « injurie » les opposants

L'enquête publique sur le projet de parc éolien entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier est en cours. Un e-mail envoyé par erreur aux opposants par un commissaire enquêteur sème le trouble.

La polémique

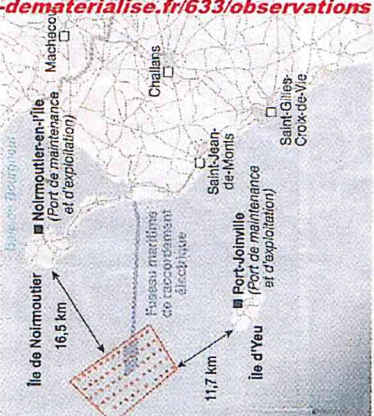
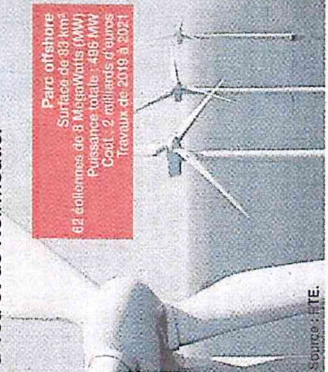
Voilà un dossier qui se serait bien passé de cette polémique supplémentaire ! Depuis plusieurs mois, les opposants au projet de parc éolien entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier s'organisent, notamment autour du collectif « Touche pas à nos îles ! ». Récemment, à Noirmoutier, ils étaient 500 à manifester leur colère contre les 62 éoliennes prévues au large. Leur colère ne risque pas de faiblir avec cette nouvelle affaire.

L'histoire ? Le 28 avril, des opposants se rendent à l'une des permanences de la commission missionnée pour mener à bien l'enquête publique en cours. Sur place, des mots assez durs sont échangés, mais l'idée d'une rencontre est évoquée. Le 1^{er} mai, le président de la commission, adressé à Fabien Bouglé, porte-parole du collectif « Touche pas à nos îles ! », l'invitation à une rencontre « dans un climat apaisé et plus serein dans le strict respect des personnes ». Le mail est adressé aux opposants au projet et aux membres de la commission d'enquête.

« Un OI qui n'est pas celui du Gérardium »

Problème : deux de ces derniers ne vont pas prêter attention aux destinataires du mail et cliquent sur « répondre à tous », y compris aux opposants, pour formuler leurs remarques peu aménages. « Aucune trêve pour

Le parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier



le clan Bouglé qui continue à distiller médisance et accusations grossières [...] On est face à des personnes sans scrupule et au OI qui n'est pas celui du Gérardium », écrit un des commissaires enquêteurs. « Rien de nouveau à l'ouest III », répond une autre.

Le site officiel des collectivités locales (1) rappelle que les enquêtes publiques doivent « assurer l'information, la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers, et recueillir l'avis du public », en répondant « à une exigence d'impartialité ». Or, pour le collectif d'opposants, ces échanges

de mails internes démontrent une partialité de la commission : « Ces propos injurieux à l'égard de la population [...] sont une atteinte à la déclaration des Droits de l'homme [...] Ils manifestent une véritable hostilité à des citoyens qui ont parfaitement le droit de réagir de s'exprimer et de s'opposer (à ce projet) ».

Neutralité et impartialité remises en cause ?

Le collectif demande la démission de la commission et a saisi le tribunal administratif de Nantes. « On a aussi envoyé une lettre à plusieurs

ministres et élus. On ne va pas en rester là », affirme Fabien Bouglé.

De son côté, le chef du bureau des enquêtes publiques du tribunal indique : « On nous a fait part d'une atteinte au principe de neutralité et d'impartialité des commissaires-enquêteurs. La position du tribunal sera domniee cette semaine ou la semaine prochaine par le président du tribunal administratif. » Les membres de la commission d'enquête sont en effet désignés par le président du tribunal administratif (ou le magistrat qu'il délègue).

Laura JARRY.
(1) www.collectivites-locales.gouv.fr